



# Déclaration sur la paix

1

2

3 Adopté par la Conférence du CSEE – la Conférence régionale de l’Internationale de l’Éducation (26-27  
4 novembre 2024)

5 Faisant suite – et conformément – aux résolutions adoptées par le [9<sup>e</sup> Congrès mondial de l’IE et le 10<sup>e</sup>](#)  
6 [Congrès mondial de l’IE](#) réuni à Buenos Aires en 2024, et aux [résolutions](#) adoptées par la Conférence  
7 du CSEE en 2020, par la Conférence extraordinaire du CSEE en 2021 et par la Conférence spéciale du  
8 CSEE convoquée à Liège en 2022, la présente Conférence du CSEE s’engage fermement en faveur de la  
9 paix et condamne tous les actes de guerre et de violence.

10 Face aux conflits militaires qui se déroulent actuellement au sein de la région européenne et au-delà,  
11 nous demandons instamment une cessation immédiate des hostilités et un effort concerté dans le  
12 sens de résolutions pacifiques conformément au droit international.

13 La guerre inflige des souffrances indicibles à des civil·e·s innocent·e·s, en particulier à des enfants,  
14 perturbe les systèmes éducatifs et sape les fondations de notre société. Souvent, elle déstabilise  
15 également la position des femmes au sein de leur communauté, car la guerre s’accompagne de  
16 violences fondées sur le genre et à caractère sexuel, utilisées comme levier de terreur supplémentaire  
17 dans les situations de conflit. Elle entrave aussi les progrès vers le développement durable et la  
18 cohésion sociale, non seulement dans les pays impliqués dans les conflits, mais aussi dans les pays  
19 voisins qui sont également touchés sur le plan social, économique et sécuritaire. Nous condamnons les  
20 actes d’agression qui ont attisé les tensions et généré des conflits armés. Nous condamnons également  
21 toute ingérence étrangère utilisant et impliquant des élèves et des étudiant·e·s dans des activités de  
22 propagande et de lavage de cerveau au moyen de fausses informations ou d’actions de corruption.

23 En tant que syndicats de l’enseignement, nous constatons les conséquences intolérables de la guerre  
24 et des conflits sur les droits fondamentaux des travailleur·euse·s, y compris leur droit d’organisation et  
25 de négociation collective et leur droit aux consultations tripartites, conformément à la convention  
26 n° 98 et à la recommandation n° 152 de l’Organisation internationale du Travail. En ce sens, nous  
27 réitérons l’importance de la recommandation n° 205 de l’Organisation internationale du Travail sur  
28 l’emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, et nous appelons les gouvernements et les  
29 organisations internationales à garantir le plein respect de ces dispositions.

30 L’éducation est un outil puissant pour la prévention et la résolution des conflits, et l’investissement  
31 dans l’éducation publique inclusive pour tou·te·s doit constituer une priorité en vue de construire une  
32 paix durable. Nous reconnaissons l’importance primordiale de promouvoir une culture de paix et de  
33 respect de la dignité humaine au sein de nos communautés et de transmettre des valeurs de tolérance,  
34 de dialogue et de compréhension aux générations futures.

35 Le CSEE estime que les concepts actuels d'enseignement de l'histoire comme une suite de guerres, de  
36 conflits et d'actes politiques devraient faire l'objet d'une réflexion approfondie, et nous appelons à un  
37 changement dans les approches de l'enseignement de cette matière vitale, afin que l'enseignement de  
38 l'histoire prépare les générations futures à regarder vers l'avenir, et non à se complaire dans les  
39 stéréotypes et les préjugés ou à subir un lavage de cerveau. L'histoire est une matière vitale. Elle  
40 devrait être enseignée de manière à garantir que les élèves aient une bonne connaissance du passé, à  
41 la fois de ses bons et de ses mauvais côtés, et à les préparer à l'avenir. Le CSEE reconnaît et souligne  
42 l'autonomie professionnelle des enseignant·e·s, à la fois dans l'élaboration du programme et le choix  
43 de la méthode d'enseignement. Aucun gouvernement, aucun employeur ne devrait décider seul de ce  
44 qui devrait être enseigné et comment, ni obliger les enseignant·e·s à enseigner une matière selon une  
45 méthode particulière ou avec un contenu spécifique, au service de ses propres objectifs politiques.

46 Nous appelons les responsables politiques et les gouvernements à veiller à ce que les initiatives de  
47 défense et de sécurité des États membres de l'Union européenne ne soient pas financées au détriment  
48 des secteurs qui promeuvent la consolidation de la paix, la réconciliation et le développement durable  
49 des sociétés européennes, notamment l'éducation publique, les politiques d'aide sociale, les systèmes  
50 de santé, ou encore logement.

51 La diplomatie, le dialogue et l'éducation à la paix sont les outils à utiliser en priorité pour répondre aux  
52 griefs, résoudre les conflits et parvenir à une paix durable. Nous appelons tous les gouvernements à  
53 garantir la participation pleine et entière des syndicats et des partenaires sociaux dans tous les  
54 processus et discussions de paix et, dans ce cadre, à toujours considérer la dimension du genre et le  
55 respect de la diversité.

56 Par ailleurs, nous demandons instamment à toutes les parties impliquées dans les conflits en cours de  
57 considérer avant toute chose la protection des civil·e·s, et notamment des étudiant·e·s, du personnel  
58 de l'éducation et des établissements d'enseignement, conformément au droit international  
59 humanitaire. L'éducation est un droit humain fondamental qui doit être protégé, même en période de  
60 conflit.

61 En solidarité avec les communautés affectées, appelant à la paix, basée sur la reconnaissance de la  
62 souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays, et s'assurant que les pays agresseurs soient  
63 sanctionnés afin que la justice puisse être réalisée, et dans la poursuite d'un monde plus juste et plus  
64 pacifique, le CSEE réaffirme son engagement à défendre la paix, à promouvoir la résolution non  
65 violente des conflits conformément au droit international et à favoriser le dialogue et la  
66 compréhension entre tous les peuples. Mettons à profit la voix collective et la force des syndicats pour  
67 travailler ensemble à la construction d'un avenir où prévaut la paix, où la dignité et les droits de chaque  
68 individu sont respectés et où l'éducation se fait symbole d'espoir pour les générations à venir.